



## Heures supp/deplacements professionnels

Par **tiph35**, le **18/04/2012** à **18:41**

Bonjour,

Je suis salariée depuis mars 2012 dans une association type loi 1901. Je suis amenée à faire beaucoup de déplacements et donc d'heure supplémentaires. Exemple je rentre de trois jours de déplacement j'en suis à 21h d'heures supp. De plus il arrive qu'on me demande de me déplacer les samedis et/ou dimanches.

Ces heures supp ne me sont pas rémunérées. Je dois les rattraper en prenant des jours. Sauf que prendre un jour me fais rattraper 7h de travail alors qu'en déplacement je peux faire des journées de 12h. Je perds donc 5 heures.

Neanmoins dans mon contrat il n'y a aucun article sur ces heures ou déplacement. De plus impossible de savoir quelle est notre convention collective...

Des avis seraient les bienvenus. Merci de votre aide...

Par **pat76**, le **18/04/2012** à **19:05**

Bonjour

Que fait cette association?

Vous avez fait des réclamations par lettre recommandée avec avis de réception concernant

les heures supplémentaires.

Quels sont les horaires d'indiqués dans votre contrat de travail?

Vos jours de travail et vos jours de repos sont spécifiés dans le contrat?

Quel emploi exercez-vous?